

Programme d'intégration

Ville de Fribourg

2024 - 27



Ville de Fribourg

Table des matières

1.	Introduction	page 4
1.1	Politique d'intégration suisse	page 4
1.2	Politique d'intégration : Etat de Fribourg	page 5
2.	Politique d'intégration : Ville de Fribourg	page 5
2.1	Vision	page 6
2.2	Les publics cibles	page 6
2.3	Quelques chiffres	page 7
3.	Secteurs en charge de l'intégration à la Ville de Fribourg	page 9
3.1	Secteur de la cohésion sociale	page 9
3.2	Secteur de contact école – parents migrants	page 10
3.3	Secteur de l'accueil extrafamilial	page 11
3.4	Autres services/secteurs	page 12
4.	Les quatre domaines du Programme d'intégration de la Ville de Fribourg	page 13
4.1	Domaine 1 : Information, évaluation des besoins en matière d'intégration et conseil	page 14
4.2	Domaine 2 : Petite enfance	page 20
4.3	Domaine 3 : Vivre ensemble et participation	page 25
4.4	Domaine 4 : Gestion de la diversité et protection contre les discriminations	page 29
5.	Conclusion - Résultats pressentis par domaine	page 32

*"La Ville de Fribourg
favorise l'intégration
en tenant compte de
la diversité."*

1. Introduction

1.1 Politique d'intégration suisse

L'intégration est un processus qui implique l'ensemble de la population, aussi bien suisse que migrante.

Elle repose sur la responsabilité individuelle et collective et ses principes sont fixés dans la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Elle est développée et mise en œuvre par la Confédération et les cantons, en collaboration avec les villes, les communes ainsi que les acteurs et actrices de la société civile.

Elle se déploie en premier lieu dans les structures dites ordinaires. Il s'agit d'offres publiques et privées qui s'adressent à tout le monde, indépendamment de l'origine, comme par exemple l'école, la formation, le travail, la santé, etc. Un encouragement spécifique à l'intégration complète les mesures des structures dites ordinaires lorsqu'elles ne sont pas accessibles ou que des lacunes existent.

La politique suisse d'intégration des étrangers a pour objectif de : ¹

- renforcer la cohésion sociale
- favoriser la coexistence des populations suisses et étrangères sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels.
- permettre aux personnes étrangères dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle de la Suisse avec les mêmes chances et sans subir de discrimination.

Ces principes fondamentaux constituent la base des Programmes d'intégration cantonaux (PIC), réalisés pour une durée de quatre ans. Ils ont été mis en œuvre pour la première fois entre 2014 et 2017 par tous les cantons suisses. Les PIC ont été reconduits entre 2018 et 2021 puis prolongés de deux ans en 2022 et 2023. La troisième période des programmes d'intégration sera mise en œuvre entre 2024 et 2027.

¹ Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, art. 4.

1.2 Politique d'intégration: État de Fribourg

Dans le canton de Fribourg, la réalisation du PIC est confiée au Bureau de l'intégration des migrant·e·s et de la prévention du racisme (IMR) qui est rattaché à la Direction de la sécurité et de la justice et des sports (DSJS), ainsi qu'au Service de l'action sociale (SASoc), rattaché à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

Le Service de l'action sociale mandate ORS et Caritas Suisse à Fribourg pour l'intégration des personnes du domaine de l'asile et notamment des réfugié·e·s.

Pour la mise en œuvre de mesures concrètes du PIC, le Canton collabore avec divers partenaires, tels que les communes, les associations, les instances étatiques et les milieux économiques.

La rédaction du PIC 3 par le Canton s'est notamment basée sur les échanges avec les partenaires qu'il a réunis lors de deux matinées de co-construction.

2. Politique d'intégration: Ville de Fribourg

Depuis 2018, le Canton et la Ville de Fribourg ont conclu une convention de collaboration qui porte sur des objectifs communs en matière d'intégration.

Des séances de coordination ont lieu plusieurs fois par année entre les collaborateurs et collaboratrices de l'IMR, du SASoc et du Secteur de la cohésion sociale. Chaque année, la Ville de Fribourg remet un rapport de reporting complet sur la mise en œuvre de son programme d'intégration ainsi qu'un décompte financier à l'attention de l'IMR.

2.1 Vision

Dans le programme de législature 2021-26, l'un des six objectifs fixés par le Conseil Communal est l'intégration et la diversité.

La Ville de Fribourg favorise l'intégration en tenant compte de la diversité.

« Dans son fonctionnement, ses actions et sa communication, la Ville de Fribourg prend en compte les besoins de chaque génération et la diversité de la population. Avec une volonté affichée d'équité, elle dialogue avec l'ensemble des communautés et développe la participation des habitantes et habitants à la vie de chaque quartier, notamment en y créant des lieux où la parole leur est donnée. »

Elle tient particulièrement compte des intérêts des personnes en situation de fragilité physique et/ou sociale, épaulée pour cela par un réseau de partenaires. Dans le même ordre d'idée, elle apporte son soutien aux associations culturelles et sociales comme aux clubs sportifs. »

2.2 Les publics cibles

La politique d'intégration a pour but de compléter les offres des structures ordinaires, ouverte à toutes et tous.

Elle s'adresse principalement aux adultes ainsi qu'aux jeunes enfants, car la fréquentation de structures d'accueil préscolaire n'est pas obligatoire.

Des offres d'intégration spécifiques existent en ville de Fribourg pour différents publics cibles : les nouveaux et nouvelles habitant·e·s, les migrant·e·s, les femmes migrantes, les requérant·e·s d'asile et les personnes de nationalité étrangère.

Les seniors issu·e·s de la migration ne disposent pas d'offres spécifiques. Ils et elles sont encore peu nombreux·ses dans cette tranche d'âge mais le deviendront dans quelques années et nécessiteront des mesures spécifiques.

2.3 Quelques chiffres

41'133 habitant·e·s en
Ville de Fribourg au 31 décembre 2023



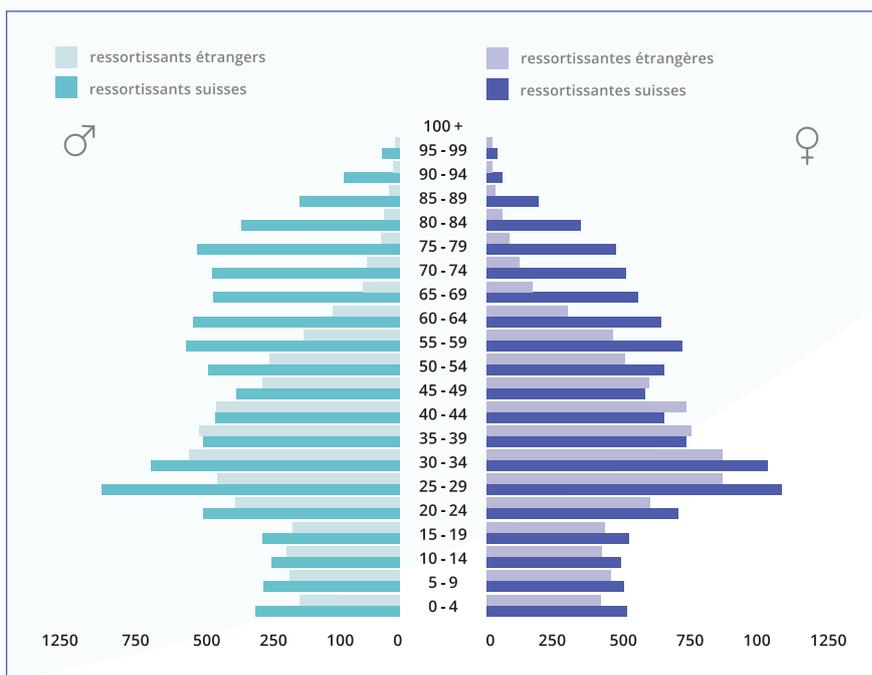
Population de nationalité étrangère :

36,7% au total

Varie entre 15,1% et 48,3%
 en fonction des quartiers.

**Quartiers Schoenberg
 et Jura / Torry :** proportion de
 migrant·e·s supérieure à 36,7%

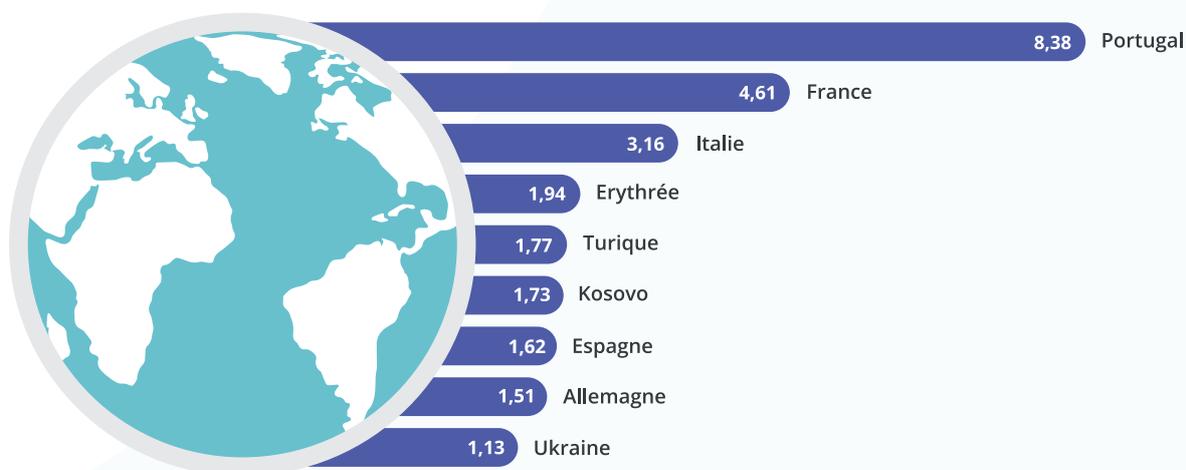
Pyramide des âges population établie d'origine suisse et étrangères.



**Pour la tranche d'âge
 35 - 44 ans :** la population
 de nationalité étrangère est
 légèrement supérieure à la
 population suisse.

138 nationalités se côtoient en ville de Fribourg.

Pays d'origine des habitantes et habitants de nationalité étrangère (% de la population)



72,5% de la population de nationalité étrangère est originaire d'un pays européen.

Population de nationalité étrangère établie à Fribourg selon le type de permis :

- 34,2% permis B résidence longue durée validité 5 ans
- 53,9% permis C autorisation d'établissement, validité indéterminée
- 4,4% permis F étrangers·ères admis·e·s à titre provisoire
- 2,3% permis L délivré aux travailleurs·euses de l'UE, validité 1 an
- 4,1% permis N requérant·e·s d'asile pendant la durée de la procédure d'asile

4771 nouveaux résident·e·s en 2022, dont 63,1% de nationalité étrangère

Langue première des habitantes et habitants de la ville de Fribourg :



- Français : 48,2%
- Allemand : 12,58%
- Portugais : 9,55%
- Italien : 3,87%
- Espagnol : 3,57%
- Albanais : 2,77%
- Arabe 2,63%
- Turc 2,24%
- Tigrinya : 2%
- Serbo-croate : 1,54%
- Ukrainien : 1,05%

3. Secteurs en charge de l'intégration à la Ville de Fribourg

3.1 Secteur de la cohésion sociale Fribourg

Le Secteur de la cohésion sociale met en œuvre des politiques publiques dans le domaine du vivre ensemble.

Il est en charge du Programme d'intégration de la Ville de Fribourg, de la stratégie Grandir en ville de Fribourg, du Concept Seniors de la Ville de Fribourg ainsi que des mesures de lutte contre le harcèlement dans l'espace public. Le Secteur de la cohésion sociale est rattaché depuis 2022 au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale, anciennement Service des écoles.

Une déléguée à la cohésion sociale gère le secteur depuis 2012. Une spécialiste migration et intégration met en œuvre la stratégie d'intégration. Ses missions sont les suivantes :

- Assurer le suivi des mesures d'intégration ainsi que leur évaluation et proposer des adaptations si nécessaire.
- Identifier les besoins et préoccupations des personnes issues de la migration et favoriser leur participation.
- Etablir un monitoring démographique de la migration en ville de Fribourg.
- Assurer la coordination au sein de l'administration communale et avec les organisations spécialisées.
- Participer, gérer et animer des commissions, forums et tables rondes.
- Conseiller et orienter les services de la Ville, les associations et les particuliers.
- Planifier, évaluer et gérer des projets et événements.
- Assurer la promotion de la stratégie d'intégration et des mesures qui en découlent en collaboration avec le Secteur de la communication.

3.2 Secteur de contact école – parents migrants (SCEPM)

Rattaché au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale, le Secteur contact école – parents migrants favorise la communication entre les familles nouvellement installées en ville de Fribourg et les écoles. Il facilite également l'accès aux offres scolaires et extrascolaires.

Deux travailleuses sociales réalisent des entretiens d'accueil individuels et systématiques en français et en allemand ainsi que dans la langue première des usagers et usagères, avec l'accompagnement d'un·e interprète compétent·e. Un bilan initial de compétences des futur·e·s élèves est également organisé avant l'enclassement en collaboration avec les directions d'école.

Les missions du secteur sont les suivantes :

- Faciliter le contact entre l'école et les familles migrantes afin de favoriser un processus d'intégration sur le plan scolaire et social ;
- Collaborer avec les autorités compétentes, les services auxiliaires, les enseignant·e·s et les partenaires de l'action sociale et de l'asile ;
- Encourager les parents à participer activement à la vie de l'école ;
- Contribuer à développer la communication interculturelle au sein des écoles en assurant la présence d'interprètes compétent·e·s auprès des professionnel·le·s du domaine pour les familles allophones (1^{re} à 8^e année HarmoS).

3.3 Secteur de l'accueil extrafamilial

Le Secteur de l'accueil extrafamilial est lui aussi rattaché au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Le secteur gère la liste d'attente centralisée des crèches, le subventionnement des structures d'accueil préscolaire ainsi que l'accueil extrascolaire communal (AES).

Le personnel de l'AES est multiculturel: 14 nationalités sont représentées parmi les collaborateurs et collaboratrices et 18 langues parlées. Le secteur s'occupe en outre de la mise en œuvre de divers projets et mesures en lien avec l'enfance et l'encouragement précoce. Il a été renforcé en 2022 avec la création d'un poste de coordinateur·trice petite enfance.

Les missions de ce poste sont les suivantes:

- Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique petite enfance de la Ville de Fribourg ;
- Contribuer à développer et entretenir le réseau des acteur·rice·s de la petite enfance, avec pour objectif le développement d'une offre correspondant aux besoins de la population ;
- Etre une ressource pour les structures d'accueil préscolaire ;
- Agir en faveur de l'inclusion et établir les liens nécessaires.

3.4 Autres services/secteurs

D'autres secteurs et services sont également impliqués dans l'intégration des résidents et résidentes étrangers·ères.

L'Administration générale organise la manifestation « *Bienvenue à Fribourg* » pour les nouveaux et nouvelles habitant·e·s.

Le Contrôle des habitant·e·s, également rattaché à l'Administration générale, fournit des informations pratiques et utiles aux nouveaux et nouvelles habitant·e·s. Le Secteur transmet régulièrement des données statistiques concernant la population de la ville de Fribourg.

La Police locale, rattachée au Service police locale et mobilité, travaille en réseau avec le Secteur de la cohésion sociale dans le cadre du réseau Enfance-jeunesse, de la politique seniors ainsi que pour les questions liées à la gestion de la diversité et à la protection contre les discriminations.

Le Service de la culture ainsi que le Service des sports collaborent avec le Secteur de la cohésion sociale pour soutenir financièrement des projets. En juin 2023, ils ont lancé en commun l'appel à projet « Fribourg Ville plurielle » qui vise à soutenir des initiatives à la croisée de la culture, du sport et/ou de la cohésion sociale.

La Commission des naturalisations, rattachée au Conseil communal, a quant à elle pour tâche d'auditionner les candidat·e·s à la nationalité suisse de la première et de la deuxième génération. Sur mandat du Conseil communal, la Commission organise des cours d'instruction civique pour les candidat·e·s. Après l'audition des candidat·e·s, la Commission transmet son préavis au Conseil communal en vue de la décision sur l'octroi ou le refus du droit de cité communal.

4. Les quatre domaines du Programme d'intégration de la Ville de Fribourg

Le programme d'intégration de la Ville de Fribourg s'inscrit dans les objectifs stratégiques du Programme d'intégration cantonal (PIC 3) 2024-27.

Selon les discussions et décisions préalables entre le Canton et la Ville de Fribourg, il est convenu que l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'intégration de la Ville de Fribourg 2 (PIF 2) concernent les domaines suivants :

1. Information, évaluation des besoins en matière d'intégration et de conseil
2. Petite enfance
3. Vivre-ensemble et participation
4. Gestion de la diversité et protection contre les discriminations

Le domaine des langues, de l'« aptitude à la formation et employabilité » et de l'« interprétariat » sont de la compétence stratégique cantonale. Les demandes de subvention concernant la ville de Fribourg seront transmises au Secteur de la cohésion sociale pour consultation.

-
- Information, évaluation des besoins en matière d'intégration et de conseil
 - Langue
 - Petite enfance
 - Aptitude à la formation et employabilité
 - Vivre-ensemble et participation
 - Gestion de la diversité et protection contre les discriminations
 - Interprétariat



4.1

Domaine 1 *Information, évaluation des besoins en matière d'intégration et conseil*



Information, évaluation des besoins en matière d'intégration et conseil

Les personnes qui s'établissent durablement en Suisse doivent pouvoir trouver leurs repères rapidement et être informées de leurs droits et obligations.

En ayant accès à l'information, elles se sentent plus rapidement à l'aise dans leur quotidien, leur vie familiale et professionnelle et peuvent participer à la vie en société. Les besoins en information dépendent des différentes phases de vie et évoluent au cours du processus d'intégration.

La loi cantonale fribourgeoise sur l'intégration des migrants et migrantes stipule que « les communes font en sorte qu'une information appropriée soit donnée aux migrants et aux migrantes sur leurs conditions de vie dans la commune et en particulier concernant leurs droits et obligations. »² Il est dans l'intérêt de la Ville de Fribourg de fournir à la population migrante des informations actuelles, compréhensibles et accessibles facilement.

L'expérience acquise à ce jour montre que les facteurs de réussite en matière de primo-information sont liés à différents critères, tels que :³

- le recensement des besoins des nouveaux et nouvelles arrivant·e·s ;
- la transmission d'information de manière individuelle et collective ;
- la définition des domaines de compétences et la mise en réseau efficace des acteurs et actrices pertinent·e·s ;
- les formations initiales et continues des collaborateurs et collaboratrices dans les communes ;
- l'implication de personnes clés issues des associations.



Objectifs stratégiques et public visé

Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner durablement en Suisse est accueillie, informée et conseillée dès son arrivée. Les informations sont transmises de manière compréhensible et adaptée aux habitantes et habitants en fonction de leurs besoins.

²/ RSF 114.22.2, Loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme, art 7, al 2. Pour les personnes en situation d'asile, c'est le Canton qui a la responsabilité de fournir ces informations.

³/ PIC, Primo-Information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration Primo information | CIP (<https://www.kip-pic.ch/fr/pratique/primo-information/>)

Afin de réaliser cet objectif, quatre orientations sont pressenties :

1.1 Fournir des informations compréhensibles et accessibles

1.1.1 Elaborer un concept de traduction pour la Ville de Fribourg

Afin d'assurer la compréhension et l'accessibilité de l'information pour les personnes qui arrivent de l'étranger et ne maîtrisent pas encore le français ou l'allemand, la question se pose de savoir si les informations doivent être traduites dans les langues principales parlées en ville de Fribourg. Le Secteur de la cohésion sociale en concertation avec le Secteur de la communication établira un concept de traduction pour la Ville de Fribourg afin de définir quelles informations seront traduites et dans quelles langues elles seront traduites. Pour ce faire, ils se baseront sur les données démographiques disponibles, examineront les documents transmis aux nouveaux habitants et nouvelles habitantes et s'inspireront de bonnes pratiques d'autres communes.

1.1.2 Adapter la page internet « s'installer à Fribourg »

La page internet « s'installer à Fribourg » sera adaptée et simplifiée afin d'être davantage compréhensible et facilement accessible. Elle contient actuellement toutes les informations nécessaires aux personnes qui viennent s'installer à Fribourg, cependant, elle nécessite une simplification du langage et une hiérarchisation de l'information pour être compréhensible. En outre, un meilleur référencement de la page est nécessaire pour qu'elle soit facilement visible lors d'une recherche sur un moteur de recherche. En améliorant le contenu et l'accessibilité de la page, celle-ci pourra servir de ressource aux nouveaux et nouvelles résident·e·s au cours des différentes étapes de leur intégration : avant leur arrivée à Fribourg, pendant leur processus d'intégration ainsi qu'ultérieurement. Les partenaires pourront également se référer à cette page qui sera tenue à jour régulièrement.

La page sera traduite en langage simplifié et dans les langues principales parlées par les nouveaux et nouvelles résident·e·s en ville de Fribourg, selon les recommandations du concept de traduction.

Le Secteur de la cohésion sociale élaborera, en outre, en collaboration avec les partenaires actifs·ve·s dans le domaine de l'orientation et du conseil, un document qui pourra être remis aux nouveaux habitants et nouvelles habitantes au moment de leur inscription au guichet du Contrôle des habitant·e·s afin de les orienter vers le site internet.

D'autres mesures de communication pourront être développées en concertation avec les partenaires et le Secteur de la communication.

1.2 Transmission d'informations de manière individuelle et collective

Dans le domaine de l'accueil, de l'information et du conseil aux nouveaux et nouvelles habitant·e·s, il est pertinent de proposer à l'échelle communale une approche combinant des conseils individuels ainsi que des séances d'accueil collectives.

1.2.1 Mise en réseau des partenaires et élaboration d'un concept d'accueil

Divers·es acteurs et actrices sont impliqué·e·s dans l'accueil des nouveaux habitants et nouvelles habitantes et leur transmettent des informations au moment de leur arrivée en ville de Fribourg. Le Secteur de la cohésion sociale les réunira afin de les mettre en réseau, de mieux définir les domaines de compétences de chacun·e et de permettre une meilleure connaissance des offres ainsi qu'une orientation plus efficace des habitant·e·s.

Dans un deuxième temps, un concept d'accueil et d'information individuel et/ou collectif pour les nouveaux habitants et nouvelles habitantes sera élaboré en concertation avec les différent·e·s acteurs et actrices.

1.2.2 Transmission d'information de manière systématique par le Contrôle des habitant·e·s

Chaque nouvel habitant et nouvelle habitante doit s'inscrire au Contrôle des habitant·e·s de la Ville de Fribourg dans les 14 jours après son arrivée. Ils et elles peuvent faire ces démarches en ligne ou au bureau du Contrôle des habitant·e·s. Les collaborateurs et collaboratrices au guichet dispensent des informations utiles en fonction des demandes et orientent les personnes vers d'autres structures pour les questions plus spécifiques.

Dans les locaux du Contrôle des habitant·e·s, un présentoir est à disposition du public et contient la brochure « Bienvenue à Fribourg » dans 11 langues ainsi que quelques informations sur les offres d'intégration. La diffusion d'information n'est cependant pas la mission première du service et le personnel au guichet n'a souvent que peu de temps à consacrer à chaque personne. Le Secteur de la cohésion sociale développera, en concertation avec le Contrôle des habitant·e·s, une manière de transmettre systématiquement les informations utiles aux personnes nouvellement arrivées et de les orienter vers les structures adéquates lors de l'inscription au guichet.

1.2.3 Développer les Points infos quartier : REPER

Des *Points infos quartier* existent dans les centres d'animation socioculturelle (CAS) de trois quartiers de la ville, le quartier du Schoenberg, de Pérolles et celui de Jura-Torry. En plus de l'animation jeunesse, les centres d'animation socioculturelle gérés par l'association REPER proposent diverses prestations destinées à la population dans son ensemble. Ils répondent aux besoins d'information, de conseil, d'orientation et d'aide émanant de parents et d'habitantes et habitants dans divers domaines et notamment ceux en lien avec l'intégration. *Les Points infos quartier* gagneraient à être mieux connus grâce à un travail en réseau avec les acteurs et actrices et davantage de communication sur cette prestation.

En 2023, une nouvelle mesure a été mise sur pied pour les nouveaux et nouvelles habitant·e·s des trois quartiers : ils et elles ont été invité·e·s à un apéritif de bienvenue par le CAS de leur quartier. Après un moment convivial, le CAS a pu présenter ses activités ainsi que ses offres en matière de primo-information.

1.2.4 Entretien d'information pour les familles migrantes d'enfants de 4 à 12 ans

Le Secteur de contact école – parents migrants (SCEPM) accueille et informe tous les parents d'enfants migrants de 4 à 12 ans, qui seront scolarisé·e·s à l'école primaire (de la 1^{re} année HarmoS à la 8^e année HarmoS) sur l'offre d'intégration, de manière individuelle et systématique. Les parents qui inscrivent leur enfant à l'école auprès du secrétariat du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale sont aussitôt orientés vers le SCEPM où ils sont informés au sujet du système scolaire, des offres scolaires et extrascolaires, des droits et devoirs des parents ainsi que des offres d'intégration. Le temps consacré à la primo-information est adapté selon le nombre d'enfants à scolariser ainsi que selon la situation de la famille. Les entretiens durent entre 50 minutes et deux heures.

Afin de couvrir l'ensemble de l'école obligatoire, une telle offre serait également utile aux parents d'enfants de 12 à 15 ans (9^e HarmoS à 11^e HarmoS) qui rejoignent le cycle d'orientation à leur arrivée à Fribourg. En fonction des orientations pressenties, une prise de contact avec la Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC pourrait être impulsée.

1.2.5 Manifestation Bienvenue à Fribourg

Une manifestation de bienvenue est organisée chaque année pour les nouveaux habitants et nouvelles habitantes. Depuis 2023, l'organisation de cette manifestation est reprise par l'Administration générale. Le Conseil communal et les services qui sont en contact avec la population sont présents. Un service d'interprétariat gratuit est mis à disposition lors de la manifestation pour les personnes qui en font la demande et l'invitation est traduite dans les langues les plus parlées en ville de Fribourg. Après la partie officielle, des visites de la ville sont proposées en partenariat avec l'Office du tourisme, dans différentes langues.

Lors de cette manifestation, un kit de bienvenue contenant des entrées pour des activités sportives et culturelles est distribué aux nouveaux habitants et nouvelles habitantes.

1.3 Appui pour les collaborateurs et collaboratrices de la Ville en lien avec le public

1.3.1 Développement d'outils et de projets en fonction des besoins

Différents services de la Ville de Fribourg disposent de guichets et sont en contact avec la population migrante nouvellement arrivée en ville de Fribourg.

Le Secteur de la cohésion sociale sondera les besoins de ces services afin de leur permettre de fournir des informations accessibles et compréhensibles aux personnes nouvellement établies à Fribourg. Le secteur développera, le cas échéant, des outils et des projets en fonction des besoins exprimés. Il pourra s'agir, par exemple, de simplifier une brochure, de la traduire en langage simplifié, de l'illustrer ou encore de traduire un document spécifique.

1.4 Encouragement des séances d'information organisées par les communautés

1.4.1 Appel à projets et participation aux séances d'information

La Ville de Fribourg lancera un appel à projet pour financer des projets de primo-information menés par des communautés de migrant·e·s qui répondent à un besoin local et dont le but est de transmettre des informations ciblées. Cet appel sera élaboré en concertation avec l'IMR dans une optique de cohérence et de complémentarité. La Ville participera aux séances d'information organisées par des communautés de migrant·e·s et les associations qui lui en font la demande et/ou facilitera la prise de contact avec les intervenant·e·s.

4.2

Domaine 2 *Petite enfance*



Petite enfance

L'intégration dans le domaine de la petite enfance vise l'acquisition de compétences linguistiques et socio-éducatives pour les enfants de 0 à 8 ans, c'est-à-dire pour ceux en âge préscolaire ainsi que pour ceux fréquentant le premier cycle de l'école obligatoire. Les personnes en charge de l'éducation des jeunes enfants jouent un rôle essentiel pour le soutien de leur développement. Les mesures d'intégration s'adressent aux enfants, à leurs parents ainsi qu'aux autres personnes de l'entourage chargées de leur éducation (famille, ami·e·s, voisin·e·s) tout comme aux professionnel·le·s de la petite enfance qui les accompagnent.

Plus l'intégration commence tôt, plus cela a des répercussions positives sur l'ensemble de la société. L'encouragement précoce revêt une importance capitale dans la mesure où il aide l'enfant à développer ses facultés motrices, linguistiques, cognitives et sociales. Lorsque des enfants peuvent commencer leur scolarité en ayant des connaissances de base dans une des langues d'enseignement et posséder des aptitudes adaptées, cela constitue une étape importante dans le processus d'intégration.

L'expérience acquise à ce jour démontre que les facteurs suivants favorisent l'intégration dans le domaine de la petite enfance: ⁴

- L'encouragement linguistique précoce dans les crèches, écoles maternelles, les groupes de jeux et chez les accueillant·e·s de jour ;
- La mise en réseau des acteur·rice·s impliqué·e·s ;
- Le soutien à la parentalité ;
- Les offres de formations continues pour les collaborateurs et collaboratrices des structures d'accueil préscolaire, extrascolaire et des groupes de jeu sur les thèmes de l'interculturalité, la collaboration avec les parents, la promotion de la santé et l'encouragement linguistique précoce.

La Ville de Fribourg élabore actuellement une stratégie globale en matière de petite enfance qui tient compte des enjeux liés à l'encouragement précoce pour les enfants migrant·e·s.



Objectifs stratégiques et public visé

Les familles migrantes sont informées des offres de soutien aux familles et aux jeunes enfants en matière d'intégration et de promotion de la santé dans le domaine de la petite enfance. Elles ont accès à ces offres dans le respect du principe d'équité des chances.

^{4/} Petite enfance | CIP (www.kip-pic.ch/fr/pratique/petite-enfance/)

Afin de réaliser cet objectif, quatre orientations sont pressenties :

2.1 Connaissances et accès aux offres de soutien à l'intégration

2.1.1 Transmission d'informations aux parents lors de manifestations

Les parents d'enfants en âge préscolaire reçoivent des informations sur les offres des structures qui proposent un encadrement et un soutien à l'intégration ainsi que les offres de loisirs en ville de Fribourg : lors de la préparation à l'entrée à l'école pour les futur·e·s 1H, lors de la manifestation de bienvenue pour les nouveaux habitants et les nouvelles habitantes ainsi que lors de l'invitation à la manifestation « Un arbre pour votre enfant ».⁵

2.1.2 Accessibilité du répertoire jeunesse et familles

Le répertoire *jeunesse et familles* est un carnet d'adresses mis à disposition de toutes et tous sur le site internet de la Ville de Fribourg. Il a été publié en fin d'année 2023. Dans un deuxième temps, il est prévu de créer une brochure papier inspirée du répertoire *jeunesse et familles*. Les offres principales pour les familles y seront présentées. Afin qu'elle soit accessible pour les parents migrants, la brochure sera traduite en langage simplifié ainsi que dans les langues principales parlées en ville de Fribourg, selon le concept de traduction. Cette brochure sera également transmises lors de manifestations.

2.2 Renforcement des compétences éducatives des parents

2.2.1 Soutien financier structurel aux associations

La Ville de Fribourg poursuit la collaboration et le financement structurel d'associations dont le but est de renforcer les compétences éducatives des parents, de répondre aux questions relatives au développement physique et psychologique des enfants et l'encouragement précoce. Ces structures sont ouvertes à toutes et tous et sont en mesure d'accompagner la population migrante et ses problématiques spécifiques.

^{5/} La Ville de Fribourg plante un arbre pour tous les enfants nés au cours de l'année écoulée et chaque année les familles concernées sont invitées à une manifestation afin de célébrer les naissances de l'année précédente.

Il s'agit notamment de :

- l'association pour l'Education familiale, qui propose des permanences éducatives, des suivis individuels de familles et des cafés parents-enfants ;
- l'Office familial qui offre un service de puériculture, de consultation familiale, de médiation familiale et d'accompagnement en période de deuil ;
- la Maison de la petite enfance qui accueille des familles avec de jeunes enfants pour échanger, se connaître et qui peut également relayer des informations ;
- LivrEchange, bibliothèque interculturelle, qui propose différents ateliers pour les enfants d'âge préscolaire ;
- espacefemmes-frauenraum qui dispose d'un espace enfants permettant aux usagères de participer aux activités de l'association, tout en offrant à leurs enfants un lieu de socialisation et d'apprentissage précoce du français.

2.2.2 Soutien financier aux projets *Petite enfance*

Les projets liés au soutien à la parentalité et au développement des enfants de 0 à 8 ans continueront à être soutenus en tenant compte des ressources et des besoins des parents migrants et de leurs enfants. Cet appel à projet permettra à de nouveaux partenaires de développer leurs offres et aux partenaires existants de les consolider. Cet appel sera élaboré en concertation avec l'IMR dans une optique de cohérence et de complémentarité.

2.3 Encouragement précoce pour les enfants : linguistique et social

2.3.1 Soutien financier aux projets *Eveil aux langues et lecture*

La valorisation de la langue première est importante pour le bon développement de l'enfant en général, notamment concernant les aspects de socialisation, de construction de l'estime de soi et de l'identité. En outre, il est nécessaire de favoriser l'acquisition de la langue de scolarisation avant l'entrée à l'école pour permettre une meilleure équité des chances pour les enfants de familles allophones. La Ville financera des projets promouvant l'éveil aux langues et à la lecture dans la langue première ainsi que dans les deux langues de scolarisation de la ville de Fribourg pour les enfants de 0 à 8 ans. Les offres spécifiques pour parents et enfants seront également soutenues.

2.3.2 Evaluation des besoins d'espaces de socialisation

Dans le cadre des réseaux Enfance-jeunesse des quartiers de Jura-Torry et Schoenberg, il a été constaté qu'un grand nombre d'enfants qui grandissent au sein de familles allophones, n'ont pas de connaissance de la langue d'enseignement au moment de leur entrée à l'école. Le début de la scolarité serait facilité s'ils et elles pouvaient avoir une expérience de socialisation dans des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, écoles maternelles, groupes de jeux) et vivre préalablement une immersion dans une des langues d'enseignement de la ville de Fribourg.

Le Canton de Fribourg lancera une enquête sur la petite enfance dès 2024, qui permettra de déterminer les besoins en espaces de socialisation préscolaire ainsi que les freins et obstacles à l'accessibilité des offres existantes.

L'enquête qualitative menée par la Ville de Fribourg auprès des enfants et de leurs parents permettra d'avoir une perception plus fine sur l'utilisation des espaces de socialisation existants et de sonder les besoins.

Les orientations choisies au niveau communal tiendront compte du nouveau concept cantonal en matière d'encouragement précoce.

2.3.3 Préparation de l'entrée à l'école pour les futur·e·s élèves de 1^{re} année HarmoS

Les familles dont les enfants entrent pour la première fois à l'école bénéficieront d'une information collective.

Les parents recevront des informations sur l'école, les aspects administratifs, les offres d'activités et d'accueil extrascolaires ainsi qu'au sujet des offres disponibles pour leurs enfants avant leur entrée à l'école (promotion des offres de socialisation et d'activités, d'apprentissage de la langue scolaire, etc.). La présence d'interprètes sera assurée.

Pour les enfants, des jeux et activités seront organisés pour qu'ils et elles puissent se sentir à l'aise dans le bâtiment scolaire. Parents et enfants auront la possibilité de visiter les salles de classe et de rencontrer des enseignant·e·s ainsi que les directeur·rice·s d'école.

2.4 Sensibilisation des professionnel·le·s de la petite enfance à l'importance de l'équité des chances

2.4.1 Réseaux enfance-jeunesse

La Ville de Fribourg forme des réseaux de professionnel·le·s et de personnes ressources travaillant avec des enfants et des familles (Paysage éducatif) à l'échelle des quartiers ou de la Ville. Le renforcement des réseaux se poursuit dans le quartier du Schoenberg et dans celui de Jura-Torry. Un à deux nouveaux réseaux se mettront en place dans les quartiers de Beaumont-Vignettaz et de Pérolles, en fonction des ressources disponibles.

2.4.2 Formations continues pour les professionnel·le·s de l'accueil extrafamilial

En collaboration avec l'IMR, des formations continues seront élaborées et proposées aux équipes des accueils extra-familiaux (crèches, accueil extrascolaire, groupe de jeux, maternelles, accueil familial de jour) sur la sensibilisation à l'acquisition des compétences linguistiques⁶ et la co-éducation avec les familles dans un contexte interculturel.

^{6/} Pour concevoir ces formations, les bonnes pratiques des autres cantons seront étudiées. Un programme a notamment été développé dans certaines villes du canton de Genève afin de fournir, grâce à la formation continue des professionnel·le·s, un cadre favorable à l'acquisition du langage et de la communication aux enfants accueillis dans des structures d'accueil de la petite enfance. [Le programme PAM - Psycholinguistique et logopédie - UNIGE](#)

4.3

Domaine 3 *Vivre ensemble et participation*



Vivre-ensemble et participation

L'intégration est un processus mutuel qui prend place principalement dans la vie quotidienne: dans les communes, les quartiers et le voisinage. Les acteurs et actrices de la société civile, les communautés de migrant·e·s et les communautés religieuses y jouent un rôle important.

Le domaine du vivre-ensemble et de la participation poursuit deux objectifs principaux : ⁷



Les migrant·e·s participent activement à la vie sociale.



La mise en réseau et la participation des migrant·e·s sont renforcées.

L'expérience acquise à ce jour montre que les facteurs de réussite en matière de vivre ensemble et de participation sont liés à différents critères, tels que : ⁸

- le soutien de projets d'associations, communautés religieuses⁹ ou communautés de migrant·e·s ;
- la sensibilisation de la population native et étrangère au vivre ensemble ;
- le soutien de projets d'échange et de rencontre ;
- le soutien du travail bénévole ;
- l'encouragement de la participation des migrantes et migrants.



Objectifs stratégiques et public visé

Pour favoriser leur intégration, les migrant·e·s participent à la vie sociale dans leur voisinage, dans leur quartier ou leur commune et s'engagent dans des organisations de la société civile.

^{8/} Vivre-ensemble (<https://www.kip-pic.ch/fr/pratique/zusammenleben/>)

^{8/} Vivre-ensemble (<https://www.kip-pic.ch/fr/pratique/zusammenleben/>)

^{9/} Sont exclus les projets de prosélytisme

3.1 Favoriser le vivre ensemble

3.1.1 Organisation de la fête des voisin·e·s

Depuis 2013, la Ville de Fribourg facilite l'organisation de la fête des voisin·e·s qui a lieu généralement le dernier vendredi du mois de mai. A cette occasion, la Ville encourage les habitant·e·s et les soutient dans l'organisation de fêtes dans leur immeuble ou leur lotissement, en leur mettant à disposition des kits d'organisation, des tables et des bancs et en facilitant les démarches administratives si les fêtes ont lieu dans des espaces publics. Afin de favoriser la participation des personnes issues de la migration, des invitations seront envoyées aux communautés migrantes, aux associations du domaine intégration et migration, ainsi qu'aux centres pour requérant·e·s d'asile en ville de Fribourg.

3.1.2 Formation à l'engagement citoyen

Le Secteur de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg continuera à offrir une fois par année un cycle de formation à des habitantes et habitants de la ville de Fribourg qui souhaitent s'engager pour la qualité de vie dans leur quartier. Elle ne participera plus au programme « Fribourg sympa » mais favorisera l'engagement citoyen dans les quartiers en collaboration avec les centres d'animation socioculturelle de REPER. Les modules de formation proposés aborderont divers thèmes liés au vivre ensemble et à l'inclusion. Le pool d'agent·e·s sympa formé·e·s aura la possibilité de suivre des formations et de proposer et réaliser des projets.

3.2 Favoriser la participation des migrant·e·s

3.2.1 Renforcer les communautés de migrant·e·s

Pour renforcer et visibiliser le travail des associations du domaine de l'intégration et de la migration ainsi que des communautés migrantes actives en ville de Fribourg, la Ville de Fribourg publiera un répertoire avec leurs coordonnées sur son site internet.

En collaboration avec l'IMR et les partenaires, des pistes seront explorées pour faciliter le soutien de projets et d'initiatives de communautés migrantes sans passer par un appel à projet classique. Les exigences liées à ces demandes sont en effet élevées en termes administratifs pour certains acteurs et certaines actrices.

En outre, les communautés de migrant·e·s auront la possibilité de trouver de l'aide pour leur gestion associative, en collaborant avec Bénévolat-Fribourg et Compétences bénévoles. Il est à noter que plusieurs associations expriment le besoin de disposer de locaux pour mener à bien leurs activités et que des pistes devront être formulées.

3.2.2 Organisation d'un Forum Migration et intégration

La Ville de Fribourg organisera chaque deux ans un forum thématique Migration et Intégration afin de mettre en lien les personnes migrantes, les associations du domaine de l'intégration et de la migration et les structures communales. Des intervenant·e·s aborderont différentes questions en lien avec la thématique du forum. La conception et la promotion de l'événement sera faite en concertation avec les communautés de migrant·e·s, les associations partenaires, les services de la Ville de Fribourg ainsi que le Canton. Les associations auront la possibilité d'y présenter leurs offres et prestations.

3.2.3 Créer et soutenir un organe qui favorise la participation des migrant·e·s

La Ville de Fribourg soutiendra la création d'un organe qui favorise la participation des résident·e·s étranger·ère·s à la vie de la commune et les échanges avec les autorités politiques. L'appel à participation sera diffusé au sein des communautés de migrant·e·s et du réseau des partenaires actifs·ves dans le domaine de l'intégration et de la migration.

3.2.4 Intéresser les détenteur·rice·s de permis C établi·e·s depuis 5 ans à la participation aux votes

La Constitution fribourgeoise prévoit le droit de voter et d'élire en matière communale, pour les personnes domiciliées depuis au moins cinq ans dans la commune qui sont au bénéfice d'un permis C. Afin de sensibiliser ce groupe à l'exercice du droit de citoyenneté, la Ville mettra en place une communication spécifique, claire et accessible ainsi que des mesures d'accompagnement plus ciblées. Elle poursuivra sa collaboration avec l'IMR pour encourager les détenteurs et détentrices de permis C à faire valoir leurs droits citoyens, notamment à l'occasion des élections communales de 2025.

3.3 Soutien financier aux projets de vivre-ensemble et participation

La Ville continuera à financer des projets encourageant le vivre-ensemble, la participation des populations migrantes, le partage de savoirs et les échanges dans le cadre de l'appel à projets cantonal « Agir ensemble ». Cet appel sera élaboré en concertation avec l'IMR dans une optique de cohérence et de complémentarité.

4.4

Domaine 4 *Gestion de la diversité et protection contre les discriminations*



Gestion de la diversité et protection contre les discriminations

Dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux, la mise en œuvre de mesures efficaces visant à lutter contre la discrimination constitue un élément central. Les autorités ainsi que les différentes institutions doivent agir de manière non discriminatoire et les personnes qui subissent des discriminations doivent recevoir un soutien professionnel et un accès à des conseils.

La Ville de Fribourg souhaite axer ses actions pour les quatre prochaines années dans ce domaine principalement sur la gestion de la diversité et la protection contre les discriminations au sein de l'administration communale. Le Secteur de la cohésion sociale collaborera avec les services de la Ville de Fribourg et en particulier avec le Service des ressources humaines pour proposer des places de stage au sein de la Ville de Fribourg et pour former les collaborateurs et collaboratrices à la gestion de la diversité des habitantes et habitants. La Ville poursuivra en outre sa collaboration avec l'Etat pour adhérer à la Coalition des Villes contre le racisme.



Objectifs stratégiques et public visé

En tant qu'employeur, la Ville de Fribourg encourage la diversité au sein de son personnel. Les services de la Ville de Fribourg remplissent leur mission en tenant compte de la diversité des habitant·e·s. Les collaborateurs et collaboratrices disposent de possibilités de formations continues et d'outils adaptés.

Afin de réaliser cet objectif, trois orientations sont pressenties :

4.1 Vill'emploi : proposer des places de stage à des migrant·e·s

La Ville de Fribourg emploie plus de 710 collaborateurs et collaboratrices.¹⁰ Elle a un rôle important à jouer pour améliorer la représentativité de la société au sein de l'administration communale. Plusieurs services sont habitués à accueillir et suivre des stagiaires. L'objectif du projet Vill'emploi est de proposer des stages à des personnes issues de la migration en collaboration avec des organismes actifs dans l'insertion professionnelle, afin que celles-ci puissent faire une expérience professionnelle et s'intégrer plus aisément sur le marché du travail par la suite. Le Secteur de la cohésion sociale proposera un concept au Conseil communal visant à favoriser l'employabilité des personnes issues de la migration au sein de l'administration communale.

^{10/} Rapport de gestion 2022 de la Ville de Fribourg, équivalent plein temps : 571.64.

4.2 Formations ciblées pour les services en lien avec le public

Le personnel de l'administration communale est confronté dans ses activités quotidiennes à une grande diversité de citoyennes et citoyens. Afin de garantir à toutes et tous un accès à un service public de qualité, il est nécessaire de cerner les besoins des collaborateurs et collaboratrices des différents services en lien avec le public, d'identifier précisément les situations problématiques vécues et d'y amener des solutions.¹¹ Il s'agit de savoir si certaines difficultés rencontrées sont liées à des différences culturelles ou à des difficultés de compréhension linguistique. En outre, il est essentiel de tenir compte du contexte professionnel des collaborateurs et collaboratrices de chaque service pour pouvoir proposer une offre de formation ciblée et définir si d'autres mesures et dispositifs sont nécessaires.

La Ville de Fribourg proposera une formation à son personnel en lien avec le public pour aborder les questions de la diversité liée à la migration ainsi que la protection contre les discriminations au niveau structurel. Cette formation sera adaptée aux réalités professionnelles et aux besoins des différents services.

Il pourra s'agir par exemple, en fonction des besoins définis, de thématiques suivantes :



Compétences
interculturelles et
communication



Migration et
intégration



Gestion de la
diversité des usagers
et usagères : outils



Protection
contre les
discriminations

Des collaborations et synergies avec l'IMR seront mises en place dans le cadre de ces formations.

4.3 Adhésion à la Coalition Européenne des Villes Contre le Racisme

La Ville de Fribourg en collaboration avec l'Etat de Fribourg poursuivra les réflexions et les démarches pour une adhésion de la Commune à la Coalition Européenne des Villes Contre le Racisme.

La Coalition Européenne des Villes Contre le Racisme est une initiative lancée par l'UNESCO en 2004 pour établir un réseau de villes intéressées par l'échange d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie. La même année, un plan d'action en dix points a été élaboré. Les villes signataires s'engagent à intégrer ce plan dans leurs stratégies et programmes d'actions communales, et de consacrer les ressources humaines, budgétaires et matérielles nécessaires à son exécution.

¹¹ Département fédéral de l'intérieur, Protection contre les discriminations : comment inciter, motiver et mettre en place un processus de sensibilisation au sein de l'administration, 2015, p.4

5. Conclusion

Résultats pressentis par domaine

1. Information, définition des besoins en matière d'intégration et conseil

La diffusion d'information pour les nouveaux et nouvelles résident·e·s est systématisée et coordonnée entre les différents acteurs et actrices en ville de Fribourg.

Les nouvelles et nouveaux habitant·e·s ont accès et comprennent les informations nécessaires à leur intégration. Le contact entre les nouvelles et nouveaux habitant·e·s et les services de la Ville est facilité.

2. Petite enfance

Les acteurs et actrices de la petite enfance sont sensibilisé·e·s aux enjeux liés à l'interculturalité avec les familles et sont formé·e·s afin de pouvoir sensibiliser à l'apprentissage d'une des deux langues locales les enfants en âge préscolaire.

Les offres en matière de soutien parental sont développées et soutenues, en tenant compte des ressources et des besoins des parents migrants et de leurs enfants en âge préscolaire.

Les besoins en espace de socialisation sont évalués et des pistes d'améliorations proposées en fonction de l'évaluation.

3. Vivre-ensemble et participation

Le vivre-ensemble, les rencontres et la participation citoyenne sont soutenus et valorisés.

La participation des migrant·e·s est renforcée. Ils et elles peuvent davantage faire entendre leurs voix : en renforçant leurs organismes communautaires ainsi que leurs liens avec les autres associations, en votant et en participant à des forums.

4. Gestion de la diversité et protection contre les discriminations

Des places de stages sont disponibles pour des personnes issues de la migration au sein de la Ville de Fribourg.

Le Service des ressources humaines dispose d'une procédure permettant de répondre aux demandes des institutions en charge de trouver des stages pour les personnes issues de la migration.

Les employé·e·s communaux en lien avec le public sont formé·e·s aux questions liées à la diversité et à la protection contre les discriminations.

Domaines, objectifs et orientations	Réalisation	Services, secteurs ou organes concernés
Domaine 1 : Information, évaluation des besoins en matière d'intégration et conseil		
Objectif stratégique : Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner durablement en Suisse est accueillie, informée et conseillée dès son arrivée. Les informations sont transmises de manière compréhensible et adaptée aux habitantes et habitants en fonction de leurs besoins		
Orientation 1 Fournir des informations compréhensibles et accessibles		Secteur cohésion sociale et Communication
1.1 Elaborer un concept de traduction pour la Ville de Fribourg	2024	Secteur cohésion sociale et Communication
1.2 Adapter la page internet « s'installer à Fribourg »	2025	Secteur cohésion sociale et Communication
Orientation 2 Transmission d'informations de manière individuelle et collective		Secteur cohésion sociale
2.1 Mise en réseau des partenaires et élaboration d'un concept d'accueil	2024	Secteur cohésion sociale
2.2 Transmission d'information de manière systématique par le Contrôle des habitant·e·s	2025	Contrôle des habitant·e·s
2.3 Développer les Points infos quartier : REPER	En cours	Secteur cohésion sociale et REPER
2.4 Entretien d'information pour les familles migrantes d'enfants de 4 à 12 ans	En cours	SCEPM
2.5 Manifestation <i>Bienvenue à Fribourg</i>	En cours	Administration générale, Marketing urbain
Orientation 3 Appui pour les collaborateurs et collaboratrices de la Ville en lien avec le public		Secteur cohésion sociale
3.1 Développement d'outils et de projets en fonction des besoins	2024-27	Secteur cohésion sociale
Orientation 4 Encourager les séances d'information organisées par les communautés		Secteur cohésion sociale
4.1 Appel à projets et participation aux séances d'informations	2024-27	Secteur cohésion sociale

Domaines, objectifs et orientations	Réalisation	Services, secteurs ou organes concernés
Domaine 2 : Petite Enfance		
Objectif stratégique : Les familles migrantes sont informées des offres de soutien aux familles en matière d'intégration et de promotion de la santé dans le domaine de la petite enfance.		
Orientation 1 Connaissance et accès aux offres de soutien à l'intégration		
1.1 Transmission d'informations aux parents lors de manifestations	En cours	Secteur cohésion sociale, Secteur accueil extrafamilial et SCEPM
1.2 Accessibilité du répertoire jeunesse et familles	2025	Secteur cohésion sociale et Communication
Orientation 2 Renforcement des compétences éducatives des parents		
2.1 Soutien financier structurel aux associations	En cours	Secteur cohésion sociale et Secteur accueil extrafamilial
2.2 Soutien financier aux projets <i>Petite enfance</i>	En cours	Secteur cohésion sociale
Orientation 3 Encouragement précoce pour les enfants : linguistique et social		
3.1 Soutien financier aux projets <i>Eveil aux langues et lecture</i>	2024-27	Secteur cohésion sociale
3.2 Evaluation des besoins d'espaces de socialisation	2025	Secteur accueil extrafamilial
3.3 Préparation de l'entrée à l'école pour les futur-e-s élèves de 1ère année Harmos	2024	À définir
Orientation 4 Sensibilisation des professionnel-le-s de la petite enfance à l'importance de l'équité des chances		
4.1 Réseaux enfance-jeunesse	En cours	Secteur cohésion sociale
4.2 Formations continues pour les professionnel-le-s de l'accueil extrafamilial	2025	Secteur accueil extrafamilial

Domaines, objectifs et orientations	Réalisation	Services, secteurs ou organes concernés
Domaine 3 : Vivre-ensemble et participation		
Objectif stratégique : Pour favoriser leur intégration, les migrant·e·s participent à la vie sociale dans leur voisinage, dans leur quartier ou leur commune et s'engagent dans des organisations de la société civile.		
Orientation 1 Favoriser le vivre-ensemble		
1.1 Organisation de la fête des voisin·e·s	En cours	Secteur cohésion sociale
1.2 Formation à l'engagement citoyen	2024-27	REPER et Secteur cohésion sociale et autres partenaires pour la formation
Orientation 2 Favoriser la participation des migrant·e·s		
2.1 Renforcer les communautés de migrant·e·s	En cours	Secteur cohésion sociale
2.2 Organisation d'un Forum Migration et intégration	2024 et 2026	Secteur cohésion sociale
2.3 Créer et soutenir un organe qui favorise la participation des migrant·e·s	2024-27	Secteur cohésion sociale
2.4 Intéresser les détenteurs de permis C établis depuis 5 ans à la participation aux votes	2025	Secteur cohésion sociale
Orientation 3 Soutien financier aux projets de Vivre-ensemble et participation		
3.1 Accompagnement et soutien aux projets d'Agir ensemble	En cours	Secteur cohésion sociale

Domaines, objectifs et orientations

Réalisation

Services, secteurs ou organes concernés

Domaine 4 : Gestion de la diversité et protection contre les discriminations

Objectif stratégique : En tant qu'employeur, la Ville de Fribourg encourage la diversité au sein de son personnel. Les Services de la Ville de Fribourg remplissent leur mission en tenant compte de la diversité des habitant-e-s. Les collaborateurs et collaboratrices disposent de possibilités de formations continues et d'outils adaptés.

Orientation 1 Vill'emploi : proposer des places de stage à des migrant-e-s

1.1 Mise en oeuvre et suivi du projet

En cours

Secteur cohésion sociale
et ressources humaines

Orientation 2 Formations ciblées pour les Services en lien avec le public

2025

2.1 Organisation de formations ciblées

En cours

Secteur cohésion sociale

Orientation 3 Adhésion à la coalition des Villes contre le racisme

2026

Secteur cohésion sociale en
collaboration avec l'IMR

Annexe 2 : Bases légales

Comme mentionné dans la stratégie cantonale, les bases légales sont les suivants :

Niveau fédéral

- Loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration LEI ;
- Loi du 26 juin 1998 sur l'asile LAsi ;
- Loi du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités LSu ;
- Loi du 20 juin 2014 sur la formation continue LFCo ;
- Ordonnance du 24 octobre 2007 sur l'intégration des étrangers OIE ;
- Ordonnance du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement OA 2 ;

Niveau cantonal

- Constitution du 16 mai 2004 ;
- Loi du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme (Lint) ;
- Loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc) ;
- Ordonnance du 6 mars 2012 sur l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme (Oint) ;
- Ordonnance du 26 novembre 2002 sur l'asile (OAs) ;
- Normes d'aide sociale du 22 novembre 2013 pour les personnes relevant du domaine de l'asile.